



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**99<sup>ème</sup> session (B)**  
**Rome, 23 – 25 septembre 2020**

UNIDROIT 2020  
C.D. (99) B.7  
Original: anglais  
août 2020

**Point n°5 de l'ordre du jour: Loi type sur les récépissés d'entrepôt**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour sur les travaux préparatoires d'un futur projet de Loi type sur les récépissés d'entrepôt</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des travaux préparatoires entrepris depuis la 99<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction en avril/mai 2020</i>
<i>Documents connexes</i>	<a href="#">UNIDROIT 2020 C.D. (99) A.8</a> ; <a href="#">UNIDROIT 2020 C.D. (99) A.2</a>

## **I. INTRODUCTION**

1. Le présent document a pour objet d'informer les membres du Conseil de Direction des travaux préparatoires entrepris par le Secrétariat dans le cadre des activités législatives prévues sur les récépissés d'entrepôt depuis la 99<sup>ème</sup> session à distance du Conseil de Direction en avril/mai 2020.

## **II. HISTORIQUE**

2. Le Conseil de Direction, lors de sa 99<sup>ème</sup> session à distance en avril/mai 2020, sur proposition du Secrétariat, est convenu à l'unanimité de recommander à l'Assemblée Générale d'inclure l'élaboration, conjointement avec la CNUDCI, d'un texte législatif, éventuellement sous la forme d'une Loi type sur les récépissés d'entrepôt comme nouveau projet de priorité élevée dans le Programme de travail 2020-2022, sous réserve de l'approbation d'un mandat parallèle par la Commission de la CNUDCI ([C.D. \(99\) A.8, para. 21](#)). Le projet, tel que proposé par les deux organisations, engloberait l'élaboration éventuelle d'une Loi type sur les aspects de droit privé des récépissés d'entrepôt.

3. Il s'agirait d'un projet conjoint UNIDROIT/CNUDCI articulé en deux phases. Premièrement, au cours de la période 2020-2022, UNIDROIT serait chargé de diriger les travaux préparatoires conjoints au sein d'un Groupe de travail d'UNIDROIT qui élaborerait un premier projet complet d'orientation législative internationale sur les récépissés d'entrepôt, éventuellement sous la forme d'une loi type <sup>1</sup>. Lorsque le Groupe de travail d'UNIDROIT aura achevé ses travaux sur la proposition de Loi type,

---

<sup>1</sup> Il convient de noter que si les Secrétariats de la CNUDCI et d'UNIDROIT considèrent que le produit final le plus utile serait une loi type, la CNUDCI a pour pratique de renvoyer la décision finale sur la forme d'un instrument à ses Etats membres.

l'instrument serait soumis à des négociations intergouvernementales par l'intermédiaire d'un Groupe de travail de la CNUDCI.

4. Une proposition de projet conforme à celle soumise au Conseil de Direction dans le document [C.D. \(99\) A.2](#) sera soumise par le Secrétariat de la CNUDCI à la Commission lors de sa 53<sup>ème</sup> session en septembre 2020 pour approbation ([A/CN.9/1014](#)). Les membres du Conseil de Direction seront aussitôt informés du processus d'approbation par la Commission. En attendant, les travaux menés par UNIDROIT ont été – et seront – de nature purement préparatoire. Aucun financement n'a été – et ne sera – alloué au projet tant que les organes directeurs des deux institutions ne l'auront pas approuvé.

### III. CALENDRIER REVISE DU PROJET

5. En raison du report de la Commission de la CNUDCI en septembre 2020, le calendrier proposé au Conseil de Direction dans le document [C.D. \(99\) A.2](#), para. 28 a dû être révisé. Le calendrier suivant est provisoire; son exécution effective peut être affectée par l'évolution du contexte international actuel incertain:

- a) Réunion à distance d'un premier groupe d'experts restreint qui mènera des travaux préparatoires jusqu'à ce que le projet ne soit approuvé par la Commission de la CNUDCI.
- b) Préparation du premier projet de la proposition de Loi type au cours de quatre sessions en personne 2020-2021
  - i) Première session: automne 2020
  - ii) Deuxième session: premier semestre 2021
  - iii) Troisième session: début du deuxième semestre 2021
  - iv) Quatrième session: fin 2021 ou début 2022
  - v) Il est envisagé que, entre les sessions en personne, des réunions à distance puissent être organisées lorsque cela est jugé nécessaire. Compte tenu des circonstances extraordinaires, une ou plusieurs des réunions en personne pourront être remplacées par des webinaires à distance.
- c) Consultations et finalisation: premier semestre 2022
- d) Adoption par le Conseil de Direction du projet complet à envoyer à la CNUDCI à sa 101<sup>ème</sup> session en mai 2022.

6. Il convient toutefois de noter que les dates provisoires devront peut-être être réexaminées plus avant compte tenu du report de la Commission de la CNUDCI après l'été 2020, ainsi que de l'évolution de la crise sanitaire internationale, qui entrave les voyages, empêche la mise en œuvre efficace de certains types de collaboration et fait obstacle à l'accès aux données et informations pertinentes.

### IV. TRAVAUX PREPARATOIRES

7. Conformément à la proposition soumise au Conseil de Direction lors de sa 99<sup>ème</sup> session à distance en avril/mai 2020, le Secrétariat a mené des travaux purement préparatoires, identifiant les experts qui pourraient être invités à participer à un futur Groupe de travail et planifiant la préparation avant la première réunion du Groupe de travail.

8. Conformément à la méthodologie de travail de l'Institut, la Loi type serait élaborée par un Groupe de travail composé d'experts juridiques internationaux représentant différents systèmes juridiques et régions géographiques, présidé par un membre du Conseil de Direction.

9. Les experts suivants ont été identifiés comme membres potentiels d'un futur Groupe de travail:

- Eugenia Dacronia, Professeur, Université d'Athènes (Grèce) (Présidente)
- Nicholas Budd, Expert international, ancien associé White and Case and Dentons (Etats-Unis d'Amérique)
- Adam Gross, Directeur, Darhei Noam Limited (Royaume-Uni)
- Keith Mukami, Directeur, responsable de l'Afrique: Banque et réglementation, CMS-RM Partners (Afrique du Sud)
- Dora Neo, Professeure associée, Université nationale de Singapour (Singapour)
- Jean-François Riffard, Professeur, Université Clermont Auvergne (UCA) (France)
- Teresa Rodriguez de las Heras Ballell, Professeure associée de droit commercial, Université Carlos III de Madrid (Espagne)
- Hiroo Sono, Professeur de droit, Université de Hokkaido (Japon)
- Andrea Tosato, Professeur adjoint de droit commercial, Université de Nottingham (Royaume-Uni); Maître de conférences en droit, Université de Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique)

10. Les parties ci-après pourraient être invitées à participer en qualité d'observateurs:

- FAO (Carmen Bullon, Fonctionnaire juridique) (Italie)
- FAO (Frank Hollinger, Economiste) (Turquie)
- FIDA (Michael Hamp, Spécialiste technique principal, Services de la finance rurale inclusive) (Italie)
- *Kozolchyck National Law Center* (Marek Dubovec, Directeur exécutif, Etats-Unis d'Amérique)
- Groupe de la Banque mondiale (Jean Saint-Geours, Economiste principal) (Etats-Unis d'Amérique)
- Groupe de la Banque mondiale (David Ivanovic, Spécialiste principal du secteur privé) (Ghana)
- CNUCED, Service des produits de base (à déterminer) (Suisse)
- OEA (Jeannette Tramhel, Juriste principale) (Etats-Unis d'Amérique)
- OHADA (représentant à déterminer par le Secrétaire permanent, Professeur Emmanuel Sibidi Darankoum) (Cameroun)
- Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique (Sharla Draemel, Avocate-conseillère, Bureau de droit international privé, Bureau du Conseiller juridique) (Etats-Unis d'Amérique)
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (Clément Seitz, Adjoint au chef du Bureau de l'épargne et du marché financier) (France)
- Secteur privé
  - *GrainChain Inc.* (Mexique)
  - *Association of General Warehouses* (Mexique)
  - *Bsystems Limited* (Ghana)
  - *Information Services Corporation (ISC)* (Canada)

- *Indonesia Commodity & Derivatives Exchange* (Indonésie)
- *Sberbank Hungary Ltd.* (Hongrie)
- *American Agricultural Law Association* (Etats-Unis d'Amérique)
- *International Warehouse Logistics Association* (Etats-Unis d'Amérique)

11. En juillet, le Secrétariat a convenu avec un premier groupe restreint d'experts, qui seraient membres d'un futur Groupe de travail, de commencer à préparer la documentation de base nécessaire pour la première réunion du Groupe de travail, en gardant à l'esprit que la mise en œuvre du projet prévu était sujet à l'approbation de la Commission de la CNUDCI. La préparation en temps utile de la documentation de base nécessaire facilitera la tenue de la première réunion du Groupe de travail à l'automne de cette année, ce qui, à son tour, facilitera l'achèvement des travaux dirigés par UNIDROIT comme prévu au cours du Programme de travail actuel.

## **V. ACTION DEMANDEE**

12. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des travaux préparatoires du Secrétariat pour le projet de Loi type sur les récépissés d'entrepôt entrepris depuis la 99<sup>ème</sup> session à distance du Conseil de Direction en avril/mai 2020.*